



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICCIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/408

Avenant n°2 au marché 13/149 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive - Lot 5 : Métallerie – Serrurerie - Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par décision municipale n° 2013/225 en date du 19 Décembre 2013, l'Elu délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 5 : Métallerie - Serrurerie à l'entreprise ATS pour un montant de 134 370.00 € HT.

Un avenant n°1, conclu le 11 Septembre 2015, a eu pour objet la modification des garde corps du premier palier de la passerelle. En effet, le projet de clôture de la résidence des Cannes à l'Est a entraîné la modification des espaces extérieurs et notamment la modification de l'implantation de la passerelle d'accès pour des raisons liées à l'accessibilité des pompiers à la maison située au Sud de la parcelle et pour l'accès au poste transformateur. Ces travaux s'élevaient à 3 600.00 € HT, soit une augmentation de 2.68 % par rapport au montant initial du marché et impliquaient une prolongation de la durée du marché de deux semaines.

Le présent avenant n°2 a pour objet la création de structure supplémentaire pour finition des ouvrages de menuiserie et d'isolation extérieure :

- fourniture et pose d'une structure haute et basse support de l'isolant au-dessus du shed de la circulation r+1
- fourniture et pose de 4 seuils métalliques au droit des portes d'aluminium.

Cet avenant d'un montant total de 3 267.00 € HT représente une incidence financière de 2.43 % du montant du marché. Les travaux supplémentaires objet des avenants 1 et 2 représentent une incidence financière totale de 5.11 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché (avenant n°1 + avenant n°2) s'élève à 141 237.00 € H.T.
Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 au marché 13/149 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 5 : Métallerie - serrurerie avec l'entreprise ATS pour un montant de 3 267.00 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 au marché 13/149 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 5 : Métallerie, serrurerie avec l'entreprise ATS pour un montant de 3 267.00 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

